

Fiche résumée : Convoyeur de fonds

Métiers apparentés

Chauffeur
Chef de bord
Convoyeur de valeurs
Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés
Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés / Convoyeur de fonds
Garde
Transporteur de fonds

Codes

CITP88 : 5169 **PCS-ESE 2003** : 534b **ROME1999** : 11122 **CITP2008** : 5419

Descriptif

Il est chargé d'effectuer le transport d'argent et de valeurs, le réapprovisionnement de distributeurs bancaires. Il est toujours armé et exerce un métier à haut risque où il respecte des procédures strictes indispensables à la sécurité de l'équipe. Selon sa fonction, garde, chauffeur ou chef de bord, il effectue le chargement et le déchargement des sacs, il compte les sacs, vérifie qu'ils sont bien plombés et que la marchandise correspond au descriptif porté sur le bordereau.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **garage (convoyeur de fonds)** (insuffisance d'aération, lumière artificielle)
 - **point de desserte**
- **Nuisances** (préventions)
 - **insuffisance d'aération**
 - adapter l'aération et la ventilation
 - **lumière artificielle**
 - choisir des lampes sans risque photobiologique
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
- **Effets sur la santé**
 - **fatigue visuelle**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **très tôt le matin**
 - **horaire variable** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **respect des procédures de sécurité** (rythme générant une majoration des contraintes)
 - **travail en équipage (convoyeur de fonds)** (contrainte relationnelle)
- **Nuisances** (préventions)

- **horaire generant une perturbation de la vie sociale**
- **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
- **rythme generant une majoration des contraintes**
- **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - **épisodes dépressifs**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **autres troubles anxieux**
 - **troubles somatoformes**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **se mettre en uniforme**
 - **s'armer (catégorie A)**
 - **s'armer (catégories B et C)**
 - **s'équiper**
 - **charger et décharger les fonds** (posture)
 - **préparer les fonds**
 - **TACHES DU CHAUFFEUR**
 - **conduire un fourgon blindé** (vibration transmise corps entier, charge mentale du conducteur, activite demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue, posture assise)
 - **entretenir le véhicule**
 - **gérer l'ouverture des portes**
 - **assurer la responsabilité du fusil à pompe**
 - **TACHES DU MESSAGER** (port de charge (déplacement horizontal))
 - **définir l'itinéraire du véhicule** (aleas a gerer generant une charge mentale particuliere)
 - **assurer la communication avec le client** (contact avec le prestataire generant une charge mentale particuliere)
 - **livrer les fonds** (situation entrainant une charge mentale particuliere, activite demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue, agression physique)
 - **TACHES DU GARDE**
 - **protéger les fonds** (agression physique, activite demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue)
 - **tirer avec une arme** (situation entrainant une charge mentale particuliere)
- **Nuisances** (préventions)
 - **posture**
 - **vibration transmise corps entier**
 - **charge mentale du conducteur**
 - prévenir le risque routier
 - **activite demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue**
 - respecter les temps de repos
 - **posture assise**
 - limiter la posture assise prolongée
 - veiller à l'ergonomie du poste
 - informer sur la prévention des TMS
 - **port de charge (déplacement horizontal)**
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges

- respecter les limites de port de charges réglementaires
- porter des chaussures de sécurité
- informer et former à la manutention manuelle
- proposer une formation action PRAP
- **aleas a gerer generant une charge mentale particuliere**
- **contact avec le prestataire generant une charge mentale particuliere**
- **situation entrainant une charge mentale particuliere**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
- **agression physique**
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
- **Effets sur la santé**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **lombalgie basse**
 - **maladies hypertensives**
 - **cardiopathies ischémiques**
 - **ulcère de l'estomac**
 - **fatigue visuelle**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **cervicalgie - Région cervico-dorsale**
 - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
 - **troubles veineux**
 - **troubles cardiovasculaires**
 - **RG 98 (attention liste limitative)**
 - **RG 79 (attention : liste limitative)**
 - **rachialgies**
 - **anxiété généralisée**
 - **lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée**
 - **stress aigu traumatique**
 - **état de stress post-traumatique**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **armes (chez le convoyeur de fonds)**
 - **feuille de route (chez le convoyeur de fonds)**
 - **sacs (chez le convoyeur de fonds)**
 - **valises (chez le convoyeur de fonds)**
 - **fourgon blindé**
 - **talkie-walkie**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **encre de maculage** (solvant, diluant, pigment)
- **Nuisances** (préventions)
 - **solvant, diluant**
 - substituer les solvants les plus dangereux
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - capter au point d'émission
 - former à la lecture de l'étiquetage des produits

- former à l'utilisation des produits
- porter des gants de protection contre les risques chimiques et microbiologiques
- ne pas utiliser pour se laver les mains
- informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer
- prévenir l'incendie
- pigment
- **Effets sur la santé**
 - dermatoses et eczémas
 - syndrome psycho-organique des solvants
 - RG 84 (attention : liste limitative)
 - dermatoses irritatives
 - irritation oculaire
 - irritation respiratoire
 - syndrome ébrieux ou narcotique

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - tenue de travail du convoyeur de fonds

Santé et Travail

Actuellement, l'absence d'aides à la manutention utilisables durant les livraisons en tournée reste un problème pour la prévention des pathologies ostéoarticulaires et TMS. Une réflexion commune de la branche professionnelle, des préventions et des entreprises devrait se mettre en place. C'est une profession qui comporte du port de charge, des déplacements à pied avec dénivellation, des contraintes de temps, un travail en espace exigu ainsi qu'une charge mentale et émotionnelle permanente.

1. Afin de vérifier si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention

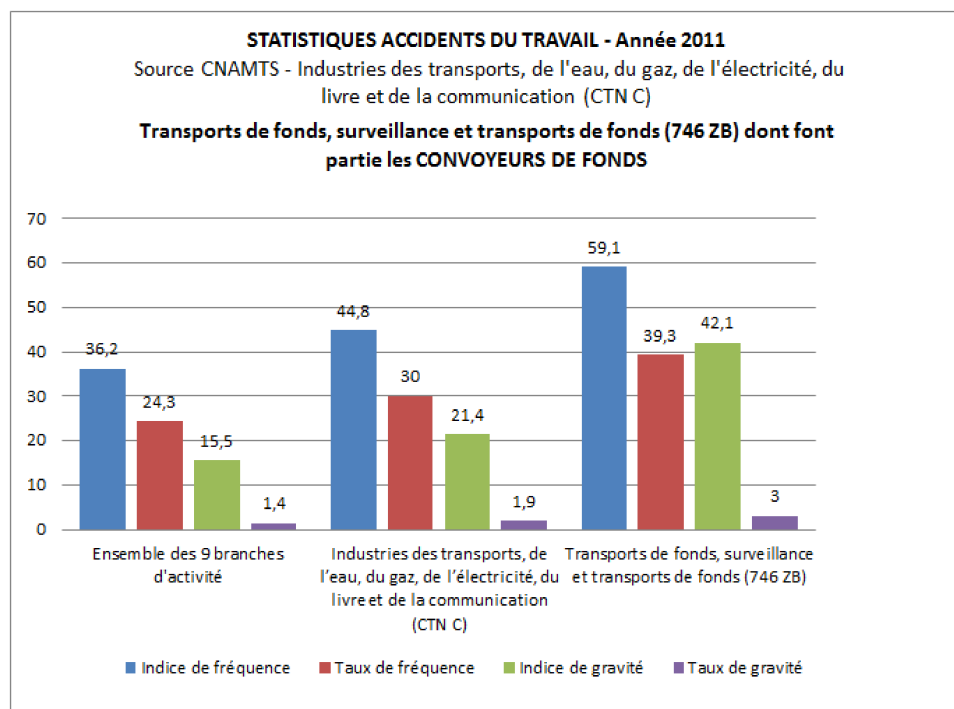
(C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

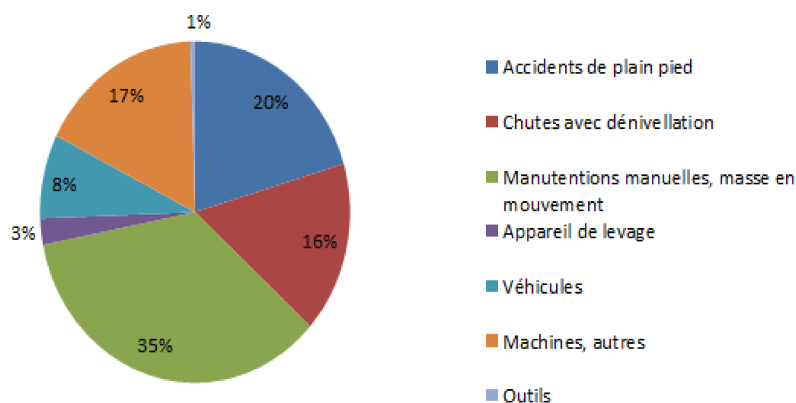
- **Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes**
- **Tableau n°97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

4. **Statistiques accidents du travail** année 2011 "Transports de fonds, surveillance et transports de fonds (746 ZB)" dont font partie les Convoyeurs de fonds :



REPARTITION DES AT AVEC ARRET SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL
Année 2011 - Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre
et de la communication (CTN C) - Source CNAMTS -

Transports de fonds, surveillance et transports de fonds (746 ZB) dont font
partie les CONVOYEURS DE FONDS



1 décès (divers, incendies, rixes)

Conclusion

- Le métier de convoyeur de fonds est un métier à fortes contraintes physiques et psychiques. C'est un poste à risque sécuritaire majeur comportant la conduite d'un poids lourd pour le chauffeur.
- Les pathologies ostéoarticulaires et psychiques peuvent représenter des obstacles fréquents à l'aptitude.
- La lourdeur et la gravité du risque d'agression est une caractéristique importante de la profession. Les entreprises font souvent appel à une cellule spécialisée en victimologie et psychologie post-agression. Une solidarité de l'équipe est nécessaire.

Fiche résumée issue de la **FMP Convoyeur de fonds** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>